



Scieries du Limousin

PJ n°4 : Compatibilité avec la carte communale

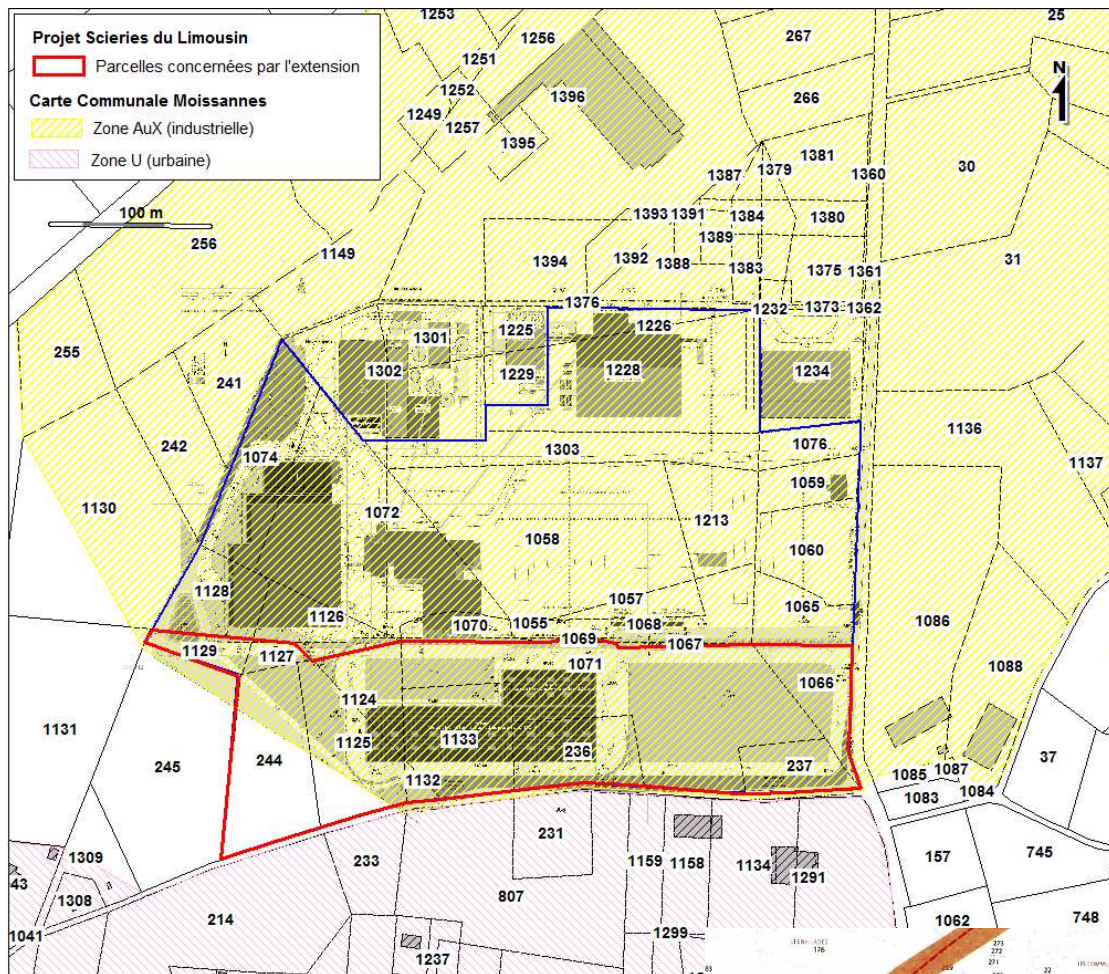
Moissannes (87)

Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par la carte communale

La commune de Moissannes est dotée d'une carte communale qui :

- ne permet de distinguer que les zones constructibles des zones inconstructibles (tels que les espaces agricoles et naturels à préserver) et, à l'intérieur des zones constructibles, celles destinées à l'habitat de celles destinées à l'activité.
- ne comporte pas de règlement, elle n'a donc pas pour objet de définir des règles relatives par exemple aux modes d'implantation des constructions, à leur aspect, à leur densité.

Le projet de construction des Scieries du Limousin est compatible avec la carte communale car situé en zone constructible AuX. Un permis de construire a été déposé le 30/11/2021 (cf. PJ n°10)



Zonage de la carte
communale de Moissannes

